



République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 22 mars 2024**

**Date de la
convocation**

15/03/2024

Date d'affichage

15/03/2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 14

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Réf : 2024_012

A l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire :

Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le

02 AVR. 2024

L'an 2024 et le 22 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (*arrivée à 19h40, non présente pour cette délibération*), CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à LAUNAY Aurélien), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à MOUROUX Francis)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Création d'un poste de Rédacteur à temps complet

Le maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de créer un emploi relevant du cadre d'emplois de Rédacteur à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, pour exercer les missions de secrétaire générale de mairie

- arrêté le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération

- inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 25 mars 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le

02 AVR. 2024



Catégorie	Grade	Durée Hebdomadaire du poste TC TNC /35è	Fonction	Statut de l'agent T (Titulaire) S (Stagiaire) C (Contractuel)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
					Sexe F (Féminin) M (Masculin)	TC (Temps Complet) TNC (Temps Non Complet) TP (Temps Partiel) Effectif	TC	Depuis quelle date	Motifs
B	Rédacteur	TC	Secrétaire générale de mairie Service Scolaire et Périscolaire	S	F	1 TC			
C	Adjoint d'animation Principal 2nde classe	TNC : 11/35ème	Agent d'animation	T	F	2 TNC			
C	ATSEM ppijal 1ère classe	TNC : 31.5/35ème	ATSEM	T	F	1 TNC			
			Service Technique						
C	Adjoint Technique	TC	Agent polyvalent, Responsable du service technique	T	M	1 TC			
C	Adjoint Technique	TC	Agent polyvalent	T	M	1 TC			
C	Adjoint Technique	TC	Agent polyvalent	S	M	1 TC			
C	Adjoint Technique Principal 2nde classe	TNC : 22/35ème	Agent cantine	T	F	1 TNC			
C	Adjoint Technique Principal 2nde classe	TNC : 17/35ème	Agent cantine	T	F	1 TNC			
C	Adjoint Technique	TNC : 28/35ème	Agent d'entretien	T	F	1 TNC			